



Monaco Parkings
24 rue du Gabian
BP 623
98013 MONACO cedex
Tel : 93 15 88 24 - Fax : 92 05 74 96
e-mail : spp@gouv.mc



Le covoiturage c'est...

Partager une voiture à **deux**

Diviser un tarif d'abonnement par **deux***

Diviser les frais de stationnement encore par **deux***

* par rapport aux tarifs "jour" 2007

Pour constituer votre dossier :

Remplissez à deux votre demande d'abonnement, et joignez-y :

- Les attestations de vos employeurs précisant vos statuts "cadre" ou "non-cadre"
- Les copies des certificats d'immatriculation de vos véhicules respectifs
- Le cas échéant, vos R.I.B.

...et pour retirer votre carte :

- Vous recevez un courrier confirmant votre abonnement
- Il vous suffit de vous rendre, muni(e) de ce courrier et des éventuels compléments y étant demandés, dans l'un de nos trois points de vente pour signer votre contrat et retirer votre carte
- L'abonnement sera effectif dès la signature du second covoituré

Principe général

Chaque abonnement bénéficie d'un tarif préférentiel

Selon le parking et la catégorie applicable, le tarif mensuel sera de 8, 15, ou 20 Euros.

Chaque carte permet 120 heures de stationnement

Ainsi, les deux abonnés totalisent 240 heures de stationnement mensuel.

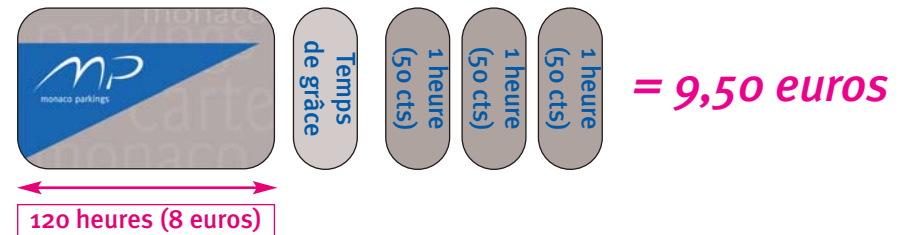
Les dépassements pour un stationnement hors-forfait ne sont pas surfacturés

Si vous stationnez plus de 120 heures dans le mois avec votre carte, l'heure supplémentaire vous sera facturée seulement 50 centimes d'Euro

Exemple :

Un abonné non cadre au parking des Industries (Fontvieille) : 8 Euros/mois
et un co-abonné cadre au parking de la Condamine : 20 Euros/mois

Si l'abonné de Fontvieille dépasse de trois heures son forfait il sera facturé, après un temps de grâce...



Conditions particulières applicables aux demandes d'abonnements covoiturage

Les abonnements covoiturage sont ouverts aux seuls possesseurs d'automobiles, et dans le strict cas d'un abonnement permettant aux demandeurs de se rendre sur leurs lieux de travail - Les membres d'un même foyer peuvent bénéficier d'un abonnement conjoint, sous réserve que chacun possède une automobile - Une demande d'abonnement covoiturage ne peut être prise en compte si elle n'est pas remplie par les deux demandeurs - Aucune demande incomplète ne sera traitée - Pour tout abonnement consenti deux cartes sont remises, chacune permettant l'accès au parking demandé (ou équivalent) par chaque abonné - Le quota d'heures d'une carte ne peut être reporté sur la seconde carte du même abonnement - Les titulaires d'un abonnement "travail" conventionnel peuvent en demander la modification en abonnement covoiturage, dans le respect des conditions qui précèdent.